

Ce qui est acté pour les titulaires... doit s'appliquer pour les précaires !

Les Intérimaires ne sont pas des kleenex !

Marseille, le 19 septembre 2016

Que l'on soit : salarié-e-s, fonctionnaires, CDD, Intérimaires, nous sommes toutes et tous des postiers-ères ! La Poste, pourtant lourdement condamnée à plusieurs reprises sur l'utilisation des Intérimaires, continue de se servir d'eux comme des kleenex Les conditions de travail autour des machines doivent être les mêmes pour l'ensemble des agents de la PIC Marseille Provence Alpes et La Poste doit les respecter La Poste profite des intérimaires pour dégrader les conditions de travail L'outil Industriel évolue, les textes et les accords sont toujours applicables, donc La Poste doit les appliquer et surtout elle doit les respecter !

4 agents ou 3 + 1... Ça fait toujours 4 !

Depuis la mise en place des MTI-PF (Machines de Tri Industrielle Petit Format) en complément des TPF (Trieuses Petit Format) dans les centres de tri (CTC et PIC), SUD PTT a fait condamner La Poste sur l'accord national Vaugirard de 2004, qui stipule clairement le travail à 4 agents autour des Machines Petit Format. **Cet accord est aujourd'hui encore applicable et donc parfaitement opposable à La Poste !**

Le TGI de Rouen et les juges d'appel ont donné raison à SUD PTT sur l'application de cet accord.

La Poste continue, par tous les moyens de passer outre ses propres textes et accords afin de réduire l'emploi et de détériorer les conditions de travail autour des machines de petit format (TPF et MTI-PF) dans les centres de tri.



Les conditions de travail autour des machines de tri petit format a longuement été débattu à la PIC MPA (ancienne et nouvelle Direction) et l'engagement de positionner 4 agents (ou 3+1) autour de celle-ci a été acté dans le « **relevé de décision de négociation collective du 28 août 2013** » et rappelé lors du « **CHSCT du 17 décembre 2013** ».

En date du 09 septembre 2016, le Secrétaire au CHSCT de la PIC MPA a dénoncé l'utilisation des Intérimaires, qui travaillent à 3 sur les MTI-PF sans titulaire, auprès de la Direction de la PIC MPA. Plus d'une semaine est passée et SUD PTT déplore que la Direction fasse encore travailler les Intérimaires à 3 de manière totalement « **irresponsable** ».

En conséquence, nous nous réservons le droit de nous prononcer sur une possible action judiciaire visant à faire respecter l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur et à faire exécuter les normes professionnelles applicables aux Machines de Tri Petit Format, si la Direction continue à ne pas respecter ses propres textes, ses accords, mais aussi ses engagements !

TTF (Trieuse Tournée Facteur)... Même combat !

En 2006, lors du point d'étape sur la conception et la mise en place des machines et équipement CQC (Cap Qualité Courrier), la Direction de la Production du Courrier National indiquait que le déploiement des machines TTF (Trieuse Tournée Facteur) ne serait retenu que pour le projet « **Facteurs d'Avenir** » (Procès-Verbal CHSCT National Courrier du 26 septembre 2006).

Depuis la mise en place de CQC et de Facteurs d'Avenir (plusieurs milliers d'euros jeté par la fenêtre), La Poste ferme à tour de bras les PICs et réinvente le métier des Facteurs-trices. Les TTF, jusqu'à lors implantées dans les PDC et PPDC, sont désormais installées dans les centres de tri.

SUD PTT n'est pas contre toute évolution de l'outil industriel, mais dénonce une nouvelle fois, la remise en cause des textes et accords sur le travail autour des machines dites TTF.

En effet, tout comme le travail autour des machines petit format, La Poste s'assoit sur ses propres textes relatifs à la mise en place des machines qui stipule que la « **compétence technique et comportementales** » pour exercer l'activité autour de celle-ci est du « **niveau de fonction II.1** ».

La Poste réfute cette « **fiche de poste** » sous prétexte que le travail des agents en PIC est complètement différent que celui des facteurs-trices en PDC ou PPDC (CDSP départementale du 13 juillet 2016). Lors de cette CDSP, seul SUD PTT a relevé cette situation discriminatoire envers les personnels de la PIC MPA qui vont être impactés par 14 TTF opérationnelles d'ici peu.



⇒ **SUD PTT et les Représentants du Personnel au CHSCT (désignés par le syndicat SUD) ne laisserons pas La Poste bafouer les accords et engagements existants !**

⇒ **SUD PTT prendra ses responsabilités au niveau juridique si La Poste continue de déroger à ses propres textes et accords nationaux.**

⇒ **Les Représentants du Personnel SUD proposeront aux membres du CHSCT de se prononcer sur une action visant à protéger la santé et la sécurité des agents...**

Les agents titulaires ou précaires de la PIC MPA ne sont pas des sous-mains, mais des êtres humains !